

Tarifs des inhumations et incinérations au cimetière de Prilly (en CHF)

Type de sépulture	Personnes : <ul style="list-style-type: none"> • domiciliées à Prilly • ou bourgeoises de Prilly • ou décédées à Prilly • ou encore y ayant vécu durant 30 ans et l'ayant quitté depuis moins de 10 ans 	Personnes non domiciliées à Prilly
Tombe à la ligne	Gratuit	800.--
Tombe à la ligne enfant jusqu'à 3 ans	Gratuit	400.--
Concession simple	2000.--	4000.-- (+ 600.-- de frais d'inhumation pour chaque corps)
Concession double	4000.--	6000.-- (+ 600.-- de frais d'inhumation pour chaque corps)
Tombe cinéraire (dans l'année qui suit le jour de l'incinération)	Gratuit	500.--
Tombe cinéraire (après une année)	50.--	500.--
Dépôt d'urne dans une tombe existante ou columbarium existant	Gratuit	100.--
Dépôt d'urne dans un columbarium	Gratuit (+ 100.-- pour la plaque fournie par la commune)	500.-- (+ 100.-- pour la plaque fournie par la commune)
Jardin du souvenir	Gratuit	50.--

Tarifs des cérémonies dans les églises de Prilly (en CHF)

Personnes domiciliées à Prilly	Personnes non domiciliées à Prilly
Gratuit	315.--

Durée des sépultures

Type de sépulture	Durée
Tombe à la ligne adulte et enfant	30 ans
Concession simple et double	30 ans au minimum, en règle générale elle ne peut dépasser 50 ans. Les années sont comptées à partir du moment de l'inhumation du premier corps. Lorsque la validité de 50 ans ne peut être respectée, l'échéance interviendra 30 ans après l'inhumation du dernier corps
Tombe cinéraire	30 ans
Columbarium	20 ans